

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	32 + 14	46
Total des voix : 115		

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRRE (Aiguines) ; Christian GAUDEMARD (Allemagne-en-Provence) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Sabine LIONS (Bauduen) ; Philippe MARANGES (Castellane) ; Yves CAMOIN (Comps-sur-Artuby) ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; André LAUGIER-BAIN-RAVEL (St André les Alpes) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Laurence DEPIEDS (St Martin de Brômes) ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance).

Date de convocation :
14/03/2025

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Caroline CAPE (Andon) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Claude CHAILAN (Lambruisse).

1 représentante des villes portes (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix) : Georges BOTELLA.

1 représentante des départements (8 voix) : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

5 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) : Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon agglomération) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du Pays de Fayence).

Etaient représentés :

7 représentants ont donné pouvoir (2 voix chacun) : Patrick ROY (Roumoules) à Nicole MOULIN ; Magali STURMA CHAUVEAU (Rougion) à Christine NEURY ; Raymonde CARLETTI (La Martre) à Jean-Paul ROUX ; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP ; Annick GAUTIER (Saint-Jurs) à Annick BATTESTI ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER ; Bernard MAGNAN (Valensole) à Antoine FAURE.

6 représentants ont donné pouvoir (1 voix chacun) : Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Caroline CAPE ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Nicolas GARNIER (Vérignon) à Jean-Pierre BAGARRE ; Sophie VIAL (Villars-Colmars) à Liliane MONTALAND ; Jean-Marc MICHEL (Allos) à Jean-Marie PAUTRAT ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes agglomération) à Jean MAZZOLI.

1 représentant a donné pouvoir (18 voix) : Marjorie VIORD (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Georges BOTELLA.

BUDGET ANNEXE NAVETTE DES GORGES DU VERDON

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Vu la délibération du 12 février 2020 portant création d'un budget annexe Navette des Gorges du Verdon à compter de l'exercice 2020 ;

Le Président présente aux membres du comité syndical la teneur du budget primitif 2025 du budget annexe Navette des Gorges du Verdon qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

.. / ...

99_DE-004-250401072-20250327-DEL25_03_CS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2025	123 325.00	98 553.65
Résultat de fonctionnement reporté	0	24 771.35
Total section de fonctionnement	123 325.00	123 325.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2025	16 105.25	0
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0	1 128.25
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	14 977.00
Total section d'investissement	16 105.25	16 105.25

BUDGET TOTAL	139 430.25	139 430.25
---------------------	-------------------	-------------------

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le budget primitif 2025 du budget annexe NAVETTE des GORGES DU VERDON par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et tel joint à la présente délibération ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 1 000 €.
- Décident de rembourser au budget principal du PNR Verdon, en fin d'exercice 2025, les charges de personnel relatives au budget NAVETTE et qui auront été payées par le budget principal pour un montant maximum de 12 512 € ;
- Décident de rembourser au budget de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, en fin d'exercice 2025, les charges de personnel relatives au budget NAVETTE et qui auront été payées par le budget Régie pour un montant maximum de 18 988 € ;
- Décident de rembourser au budget Gestion Grand Site - parkings, en fin d'exercice 2025, les charges de personnel relatives au budget NAVETTE et qui auront été payées par le budget Parkings pour un montant maximum de 4 620 € ;
- Confirment le maintien de la provision pour risque d'exploitation constituée en 2022 et 2024 pour un montant total de 24 500 € ;
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication ou notification du